

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne -

\wedge	
URS POMPIERS	
THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	
I'AISNE	

Rapport n° 11

Conseil d'Administration du 7 juin 2016

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire

Chapitre: Article:

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'UGAP

Le SDIS de l'Aisne a intégré depuis 2012 une convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Ce partenariat est établi avec les SDIS de Bretagne, Normandie, Pays de la Loire ainsi que les départements de la Somme, l'Aisne et l'Oise, dans le but de bénéficier d'une tarification spécifique.

En effet, la constitution d'un groupement de fait, dans le cadre d'une politique de coopération et de mutualisation des achats, permet aux partenaires de bénéficier d'un niveau de minoration partenariale plus élevé, pour satisfaire ses besoins dans l'univers opérationnel des sapeurs-pompiers, notamment pour les acquisitions de véhicules et les équipements techniques ou individuels de sapeurs-pompiers.

Ce partenariat initial, établi pour une durée de 4 ans est arrivé à son terme.

Les gains réalisés par le SDIS de l'Aisne sur cette période, grâce à la tarification spécifique, se sont élevés à 124.128,00 € pour des commandes d'un montant global de 3.609.792,00 €, soit un gain moyen de 3,44 %.

Aussi, il est proposé de reconduire cette convention de partenariat, en maintenant l'engagement initialement pris, de satisfaire auprès de l'UGAP des commandes à hauteur de 200.000,00 € HT par an, considérant que la convention pourra être dénoncée à tout moment sans préjudice.

Aussi, mes chers Collègues, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 11;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'UGAP.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

Délibération nº 11

Conseil d'Administration du 7 juin 2016

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire

Chapitre : Article :

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Affiché le

2 2 JUIN 2016

Le 7 juin 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel-CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental

M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental

M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier

M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers

M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier

M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs pompiers volontaires non officiers

Excusé(s): Mme Monique BRY, MM. Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM Lt-Colonel Philippe BARDON, Lieutenant Denis COUTANT

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,

MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'UGAP

Vu le rapport n° 11;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'UGAP.



Le Président,

Nieolas FRICOTEAUX